

**REFERENCE : 2023-012**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Comité Syndical bis du 31/05/2023**

*Le Comité syndical du 23/05/2023 n'ayant pas obtenu le quorum, les membres de l'assemblée délibérante ont été reconvoqués à la séance du 31/05/2023.*

**Date de convocation :**

**23/05/2023**

**Délégués en exercice : 31**

**Nombre de membres présents :**

**15**

**Votants :**

**17 dont 2 pouvoirs**

**Résultat du vote :**

**Pour : 15**

**Contre : 2 (Mme LERUDE et Mme  
BRAUTIGAM)**

**Abstention : 0**

**Secrétaire de séance désigné : M. Claude DESABRES**

**Objet de la délibération : FORMATION DU TECHNICIEN DU SIRAH SUR L'ARNON À L'OBTENTION DU BREVET PRATIQUE ET A LA PREPARATION AU BREVET THEORIQUE DE TELEPILOTE DE DRONE**

*En l'an deux mil vingt-trois, le 31 mai à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.*

**Etaient présents :** Gilles HERAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal LEJOT (Maisonais), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), Abel KESSLER (St Christophe le Chaudry, Suppléant), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Florence LERUDE (Sidiailles), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Claude SANGLIER (Venesmes, Suppléant), Fabien CLEMENT (Vesdun)

**Pouvoirs :** François THOMAS a donné pouvoir à Gilles HERAULT  
Jacques FRAULAUD a donné pouvoir à Bruno CHAGNON

**Etaient absents :** Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Patrick BISSON (Ineuil), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Patrice BARRET

(Le Châtelet), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Isabelle HUE (Montlouis), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Gérard BEDOILLAT (Venesmes), Angélique WOZNIAK (Villecélin)

Etaient absents excusés : Jacques FRAULAUD (Culan), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), François THOMAS (Saint-Jeanvrin)

#### Le Président expose :

Le technicien du SIRAH a la possibilité de suivre une **formation de 80h** (compressibles à 70h) pour l'obtention du Brevet théorique de télépilote de drone.

Cette formation – qui concerne aussi 2 agents du SIAB3A - aura lieu à Bourges et sera dispensée par **Drone Expertise Centre** (agrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile). Le centre de formation fournira tous les supports nécessaires à la formation.

Le coût de la formation avec les frais d'inscription à l'examen s'élèvent normalement à 2 830€. Néanmoins, le directeur du centre de formation accorde une remise d'environ 20% en cas de formation groupée avec un autre syndicat. De fait, le montant final serait d'environ **2 300€**.

L'obtention du Brevet est sanctionnée par 2 documents :

- le Certificat d'aptitude théorique de télépilote de drone
- l'Attestation de formation pratique.

Le Président fait valoir que le drone est un outil pratique pour les suivis de chantiers, la prospection des terrains dangereux ou inaccessibles et pour la prise de côtes précises des ouvrages. Il permettra également la télédétection d'espèces invasives ou le suivi spatio-temporel de la ripisylve.

**Après en avoir délibéré, Le Comité syndical décide à la majorité :**

- **d'approuver la formation du technicien du SIRAH SUR L'ARNON au Brevet de Télépilote de drone**
- **d'engager les dépenses correspondantes**
- **d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Claude DESABRES